



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

spina bifida

Question écrite n° 71408

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prévention du spina bifida. Le ministère de la santé français a publié le 31 août 2000 une recommandation dans laquelle il préconise chez toutes les femmes en âge de procréer une supplémentation en vitamine B9 (acide folique). Depuis mai 2003, la supplémentation par l'acide folique est remboursée à 65 %. Aujourd'hui, la Fédération française des associations du spina bifida (FFASB) qui regroupe les associations régionales de cette malformation orpheline, souhaite un soutien important pour une prévention systématique du public concerné et une campagne de prévention d'envergure nationale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin que puisse être soutenue la prévention du spina bifida.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71408

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7525